

Notice du Plan du Parc

Parc naturel régional des Alpilles





Introduction



Le contenu de la notice

La présente notice est le document d'accompagnement du plan du Parc. A ce titre, ces deux documents sont indissociables.

Les 2 vocations essentielles de la notice sont :

- l'accompagnement du lecteur dans sa découverte, sa lecture et sa compréhension du plan du Parc,
- le recueil des 15 fiches explicatives des sites remarquables à enjeux multiples au titre du patrimoine naturel et du patrimoine culturel.

Le lecteur trouvera donc dans cette notice :

Ce qu'est le plan du Parc : une explication sur le plan du Parc

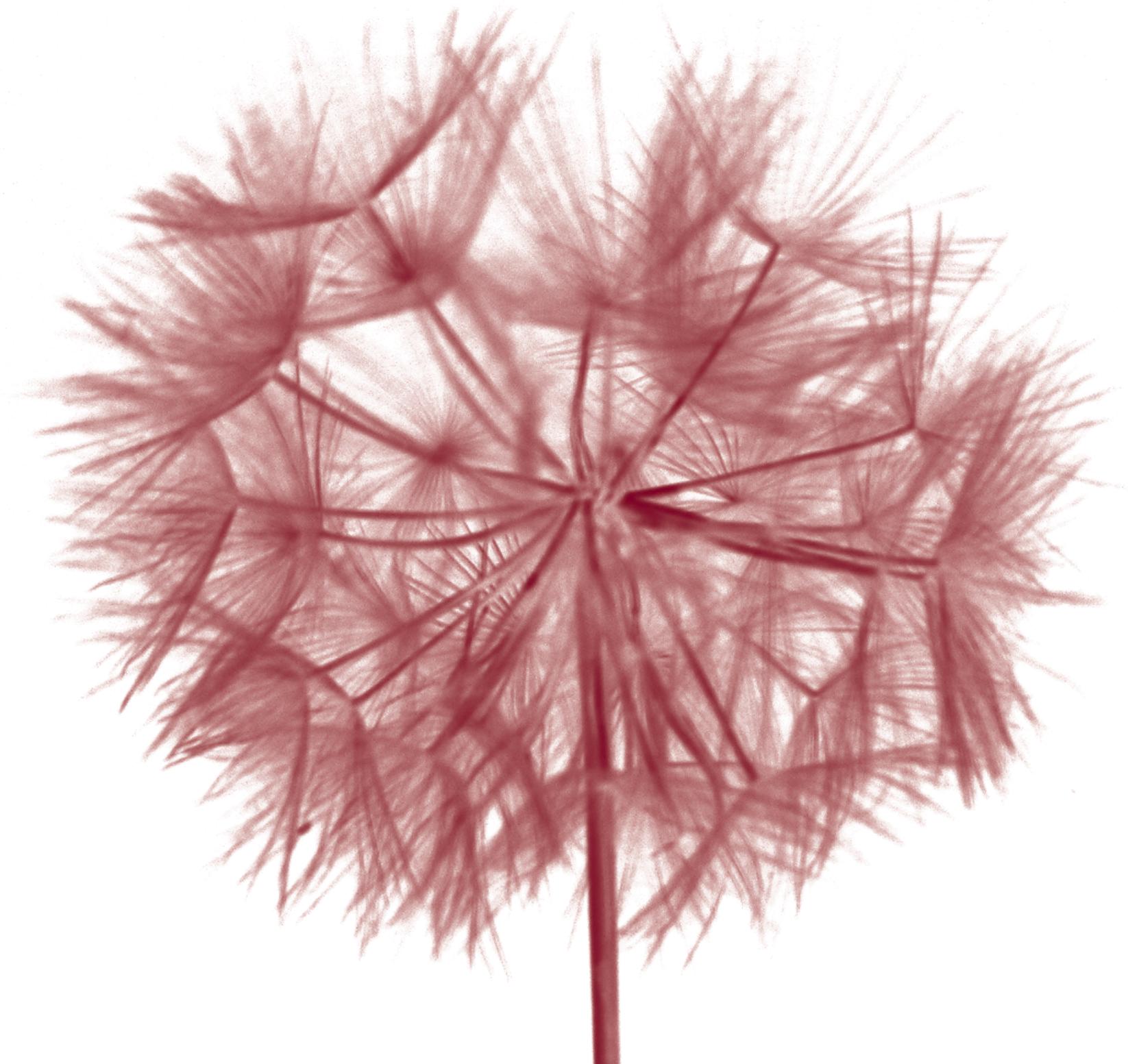
Comment se lit le plan du Parc : un mode d'emploi pour la lecture du plan du Parc

Les sites à enjeux multiples : le recueil des fiches des sites remarquables à enjeux multiples.

L'intérêt de la notice

L'intérêt de la présente notice est double :

- Elle apporte une explication sur l'utilité et l'utilisation du plan du Parc ainsi que sur le lien existant entre ce dernier et la charte ;
- Elle présente notamment au travers des fiches numérotées une approche opérationnelle pour la gestion d'un espace remarquable soumis à des enjeux multiples. Cette méthodologie étant reproductible, elle constitue également un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.



Ce qu'est le plan du Parc



Le plan du Parc est un document cartographie synthétique, de caractère prospectif, qui reflète la stratégie et les objectifs de la charte à échéance de 10 ans.

Il traduit les grands axes de la politique à mener sur le territoire du Parc pour les 10 ans à venir et les dispositions précises portant sur l'ensemble du territoire ou spécifiques à chaque zone.

Le plan du Parc est issu d'un travail prospectif réalisé lors de l'élaboration de la Charte.

Il cible les choix du territoire pour :

- la vocation principale des espaces du Parc pour les 10 années à venir,
- les objectifs principaux à atteindre pour ces espaces.

Tout comme pour la charte, les documents d'urbanisme, les schémas directeurs et les schémas d'aménagement s'appliquant au territoire doivent être compatibles avec le plan du Parc.

Limites de l'exercice “plan du Parc”

La réalisation d'un plan de Parc en accompagnement de la Charte a une utilité certaine : prise en compte au sein des PLU pour assurer leur compatibilité avec la Charte, visualisation des objectifs appliqués aux territoires... Toutefois, elle a aussi ses limites.

En effet, l'idée directrice n'est pas « de figer ce territoire dans son état actuel, ni même de figer les contours de ce qu'il devra forcément être dans 50 ans » (Charte). Elle consiste plutôt à permettre d'afficher l'ambition que les acteurs ont souhaité forger pour l'avenir de leur territoire.

Dans son introduction, la Charte du Parc naturel régional des Alpilles rappelle également que “des politiques essentielles du Parc comme celles du tourisme durable ou de la vie des villages concernent la quasi totalité du territoire ou des communes et ne peuvent donc faire l'objet d'une localisation spécifique”. Ces objectifs sont pour autant clairement identifiés dans la partie listant les objectifs principaux par espace.

Ainsi, le plan du Parc et sa notice constituent avant tout un repère dont l'efficacité se révélera dans la durée en accompagnement de la lecture de la Charte.

Parc Naturel Régional des Alpilles

PLAN DU PARC

Un territoire de projets pour 2015

Le plan du Parc localise les objectifs de la charte sur le territoire.
Certains objectifs concernant l'ensemble du territoire et ne sont donc pas représentés.

Mettre en oeuvre les objectifs de la charte sur le territoire du Parc

Pour une agriculture de qualité, vivante, durable, innovante et diversifiée

Croûte sèche, Prairie alpine agricole, Crau humide, Pignier

Protéger le Massif et les Chainons des Alpilles

Penser le village dans son ensemble

Le Parc, une chance pour l'aménagement du territoire

Les Alpilles, chaînon d'une ceinture d'espaces naturels méditerranéens

Une mosaïque de paysages naturels et de terroirs agricoles

Un territoire soumis à de multiples pressions

Les règles de protection qui s'imposent au territoire

Des outils de gestion pour réaliser le projet de territoire

Les communes du Parc naturel régional

Sites remarquables à enjeux multiples

La description de ces 15 sites se situe dans le notice du Plan de Parc.

CONSEIL GENERAL

Mairie d'Orange

Région PACA

Mairie d'Orange

BRL

Comment se lit le plan du Parc



Le plan du Parc comporte quatre grandes parties :

La carte centrale

La carte centrale définit le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles et localise la vocation des espaces pour les dix ans à venir (agricoles, naturelles et urbaines).

La carte centrale situe également les sites remarquables à enjeux multiples numérotés de 1 à 15, les communes membres du Parc, les villes-portes et les communes périphériques du Parc.



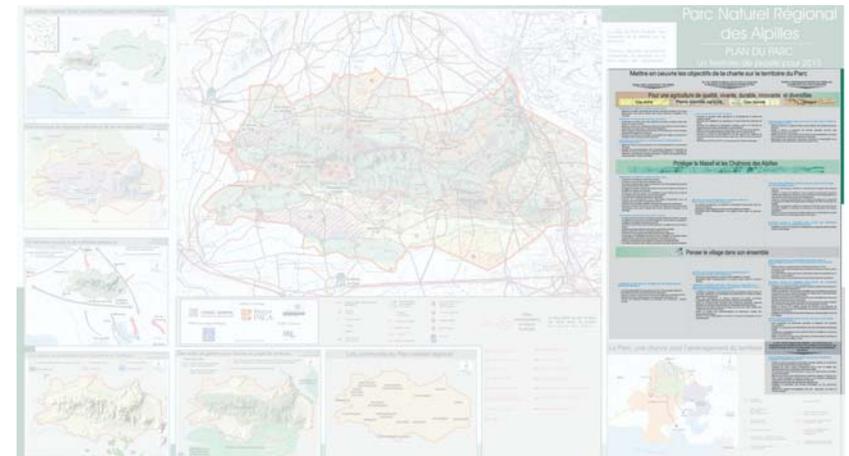
Les objectifs appliqués au territoire au regard de la carte centrale

La partie droite du plan du Parc permet de lire la carte centrale.

Elle accompagne la lecture des grands espaces du territoire en les reliant à la charte. Verticalement, l'évolution de la lecture se fait sur les 3 espaces du territoire : l'espace à vocation agricole, l'espace à vocation naturelle et l'espace à vocation urbaine.

Horizontalement, l'évolution de la lecture se fait selon les 4 grandes parties de la charte : “Choyer notre pichot trésor des Alpilles”, “Sur ces solides fondations pourra alors se construire la dynamique de développement durable du Parc”, “Fonder le développement durable des Alpilles sur la qualité de la vie et l'écocitoyenneté”, “Le Parc naturel régional des Alpilles, une chance pour un aménagement du territoire porteur de cohésion et d'ouverture, qui fonde sa réussite future sur l'implication et la responsabilisation de chacun”.

Ainsi, pour chaque espace, le plan du Parc permet d'appréhender les objectifs à atteindre, conformément à la Charte qui détaille les actions correspondantes.



Les sites remarquables à enjeux multiples



Sur la carte centrale du plan du Parc sont représentés (sous forme hachurée) et numérotés 15 sites. Ces sites ont tous la double particularité suivante :

- ils présentent un intérêt culturel et/ou naturel fort,
- ils sont soumis à une multiplicité d'enjeux et d'objectifs croisés.

A ce titre, une attention particulière doit leur être accordée. Ils font ainsi l'objet de 15 fiches qui argumentent les raisons de cette nécessaire attention particulière. Ces fiches listent les objectifs de la charte à atteindre sur ces sites. En revanche, **ces sites ne constituent en aucun cas des sites prioritaires d'action** par rapport aux autres espaces du territoire du Parc, ce sont des zones de vigilance prioritaire.

Chacune des fiches comprend :

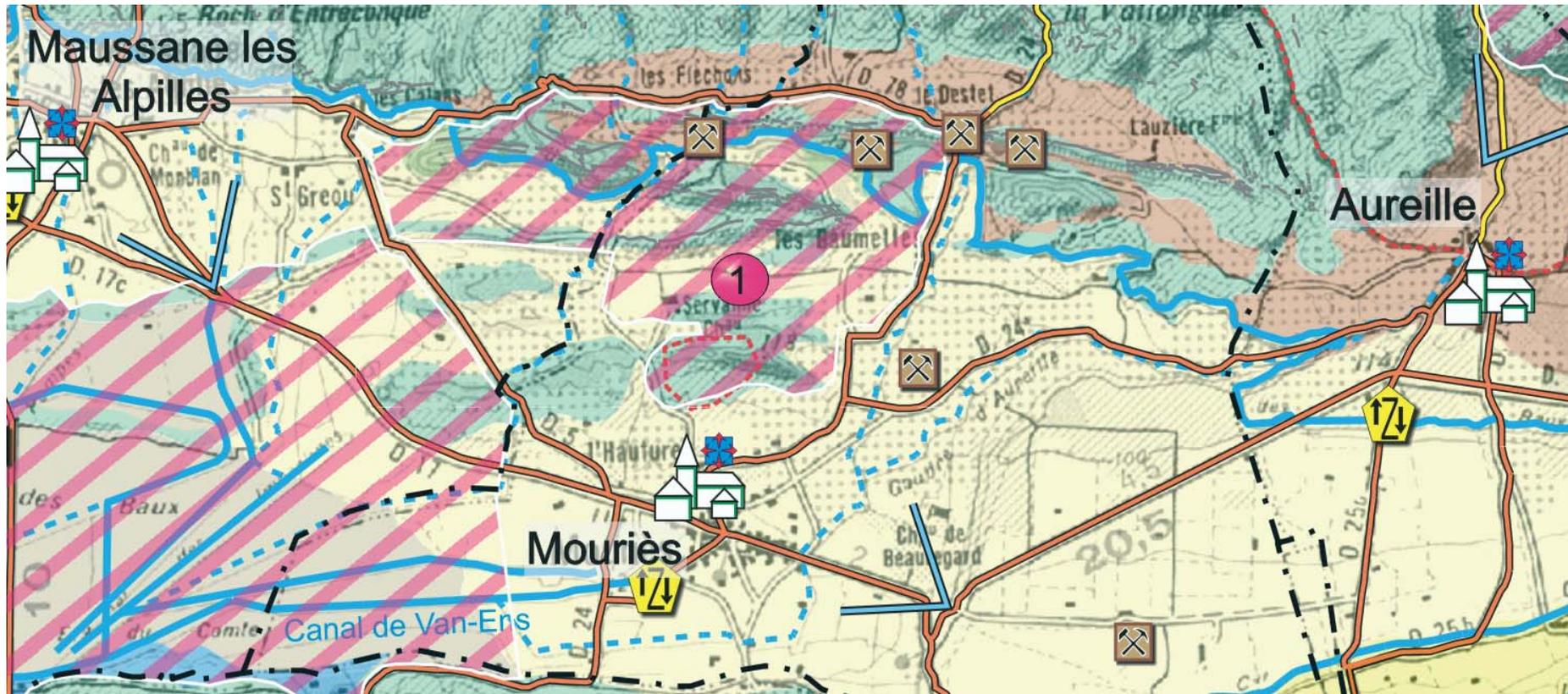
- un zoom cartographique localisant le site en rapport avec le plan du Parc,
- une phrase spécifique permettant de cibler la problématique dominante du site,
- le descriptif du site : localisation, caractéristiques géographiques, outils de protection et de gestion le concernant, richesses naturelles et culturelles connues à la création du Parc, connaissance et évolution récente du site,
- les enjeux multiples à l'origine de la désignation du site,
- les objectifs à atteindre sur le site ainsi que les partenaires associés.

Le détail des enjeux et des objectifs inscrits dans chacune de ces fiches est directement issu de la Charte. Les objectifs sont réunis dans un tableau et sont reliés à la Charte par une référence au numéro de page correspondant.

Les 15 sites numérotés sur la carte centrale sont les suivants :

1. Les Caisses de Jean-Jean
2. les Opies et le Mont Menu
3. Le site de Calès
4. La chânaie des Plaines
5. Notre-Dame-de-Beauregard
6. Falaises et pelouses sèches des Alpilles, Plateau de la Caume
7. Les Antiques et Glanum
8. La Petite Crau
9. La grande pinède des Alpilles
10. La chapelle Saint Gabriel
11. Le Mont Paon et le Mont Valence
12. Le site des Baux-de-Provence
13. La meunerie de Barbegal et les aqueducs romains
14. Le marais des Baux et les chaînons des Alpilles
15. Les réserves naturelles de la Crau

Les Caisses de Jean-Jean





Site archéologique et espace rural de caractère soumis à la pression d'une fréquentation non organisée et située en lisière d'urbanisation.

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Maussane-les-Alpilles, Mouriès

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 35 - 165 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 710 ha
- Entité paysagère : essentiellement sur "Les chaînons" et en partie sur "Les villages du marais des Baux"

c) Outils de protection et de gestion

- Partiellement en Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en zone visuellement sensible de la Directive paysage
- Partiellement en "paysage naturel remarquable" de la Directive paysage
- Monument inscrit (loi 1913) : Oppidum des Caisses de Jean-Jean
- Partiellement en zone archéologique de saisine
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : ZPS Alpilles et partiellement en pSic Alpilles
- ZNIEFF type II
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête, falaises et éboulis

- Faune : site de nidification des Guêpiers, de Hibou grand duc
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Oppidum des Caisses de Jean-Jean, occupé dès le 7^{ème} siècle av.J-C
- Site antique de Tericiae

f) Connaissance / évolution récente du site

- Imbrication de milieux agricoles non intensifs et d'espaces naturels
- Arboretum du Castellat à vocation pédagogique
- Source de Servanes (alimentation en eau potable de Mouriès)
- Golf de Servanes
- Incendié en partie en 1999, fait l'objet d'une opération de restauration des terrains incendiés
- Fouilles archéologiques récentes (été 2005)
- Site d'escalade

2 - ENJEUX

- Dégradation des habitats naturels des espèces d'oiseaux nicheurs liée à la fréquentation
- Banalisation des paysages liée à l'urbanisation
- Dégradation du patrimoine archéologique en raison de la pression de la fréquentation
- Lien fort mais fragile entre agriculture et environnement
- Fréquentation forte mais non organisée

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

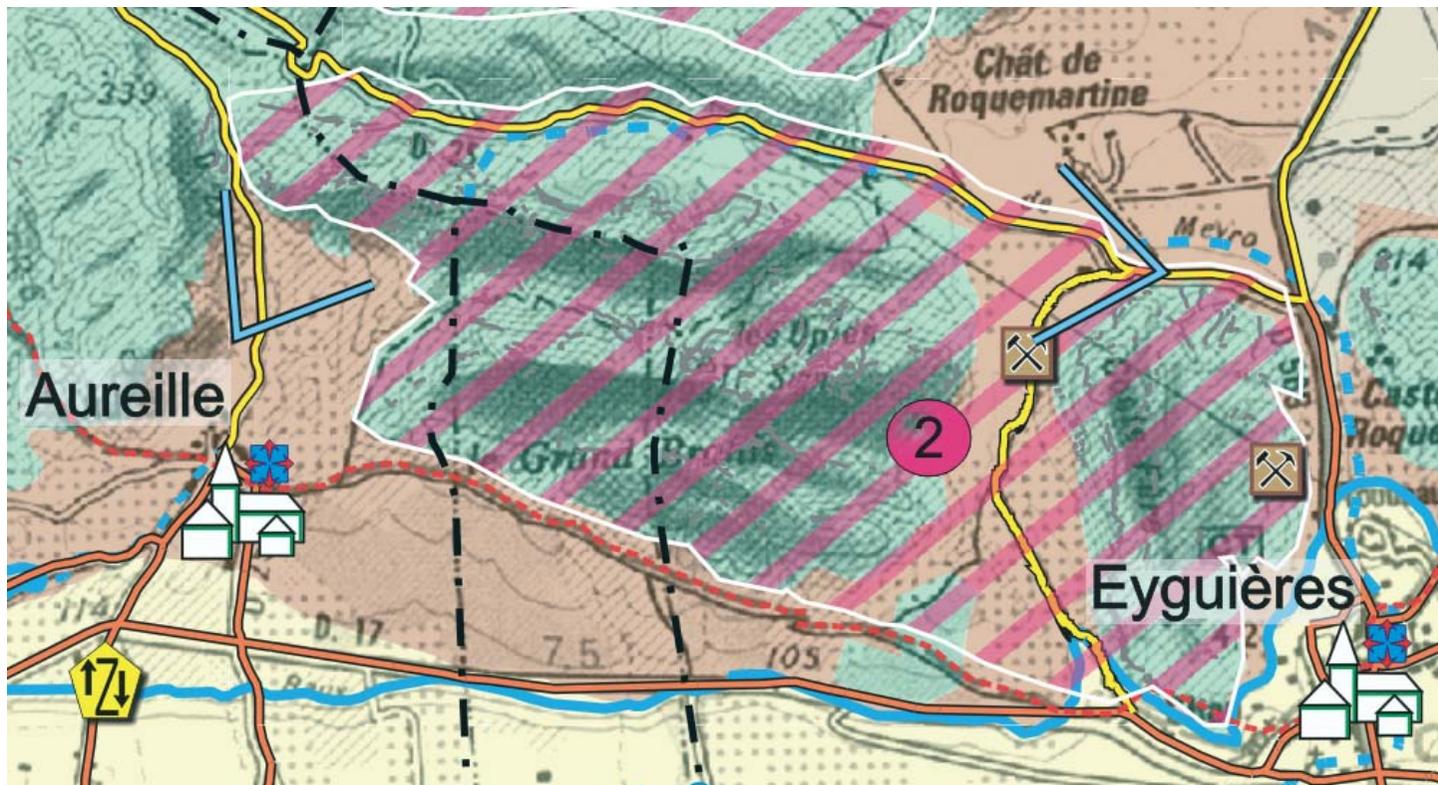
OBJECTIF 5 AXE 1	Protéger les oiseaux nicheurs des Alpilles • Protection des sites de nidification des guêpiers <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN.</i>	35
OBJECTIF 24 AXE 3	Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage • Respect des structures paysagères lors des extensions d'urbanisation <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	71
OBJECTIF 25 AXE 3	Etendre les recommandations de la Directive Paysage à l'ensemble du territoire du Parc et accorder une attention particulière aux "paysages de référence" identifiés par l'analyse paysagère <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, DDE, CAUE, SDAP.</i>	74
OBJECTIF 29 AXE 3	Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine archéologique • Conservation et réhabilitation de l'oppidum des Caisses de Jean-Jean <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i>	79



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 30 AXE 3	<p>Valoriser les sites archéologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et mise en valeur de l'oppidum des Caisses de Jean-Jean <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i></p>	80
OBJECTIF 37 AXE 4	<p>Favoriser la synergie entre agriculture et environnement et réduire les impacts négatifs</p> <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, Chambre d'agriculture, organismes d'emploi en agriculture (CIVAM notamment), Lycée agricole de Saint-Rémy, INRA, Universités, SIERPASA, CERPAM, Syndicat du Mérinos, organisations et syndicats agricoles, naturalistes (CEEP notamment).</i></p>	98
OBJECTIF 48 AXE 7	<p>Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la fonction de porte d'entrée du massif <p><i>Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.</i></p>	122
OBJECTIF 49 AXE 7	<p>Rechercher une valorisation raisonnée, concertée et responsable de la fréquentation des berges des canaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une valorisation des berges du canal de la Vallée des Baux <p><i>Partenaires : communes, gestionnaires des canaux et propriétaires des berges, associations de sports et loisirs de plein air, DRT, CRT, CDT, offices de tourisme, FFRP, naturalistes, GIC, Fédération de pêche.</i></p>	125

Les Opies et le Mont Menu



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15



Site archéologique et espace rural de caractère soumis à la pression d'une fréquentation non organisée et située en lisière d'urbanisation.

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Aureille, Eyguières, Saint-Martin-de-Crau

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 106 - 498 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 1429 ha
- Entité paysagère : essentiellement sur “Les Opies” et en partie sur “Le piémont Sud”, «”L'Alpille”, “Les chênes verts des Plaines” et “La plaine de Roquemartine”

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- “paysage naturel remarquable “ de la Directive paysage
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et ZPS Alpilles
- ZNIEFF type II
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête, falaise et éboulis, imbrication de ces milieux naturels avec des milieux agricoles non intensifs, chênaies vertes remarquables en versant Nord des Opies

- Faune : site de nidification de l'Aigle de Bonelli, de Hibou grand duc et d'autres espèces d'oiseaux rupestres, sites de nidification des chauves-souris (grotte des Arpians, falaises).
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue, Crépis de Suffren...) et espèces de crêtes ventées (Grand Ephèdre...)

e) Richesses culturelles

- Villa gallo-romaine de Saint-Pierre de Vence

f) Connaissance / évolution récente du site

- Zone incendiée en 2003, fait l'objet d'une opération de restauration des terrains incendiés
- Site en grande partie en propriété privée
- Tour des Opies
- Sites d'escalade (Mont Menu et Civadières)
- GR6

2 - ENJEUX

- Dégradation des habitats naturels des espèces d'oiseaux nicheurs liée à la fréquentation
- Déboisement des surfaces et altération des paysages par les incendies récurrents
- Banalisation des paysages liée à l'urbanisation
- Lien fort mais fragile entre agriculture et environnement
- Fréquentation non maîtrisée dans un espace aux usages multiples

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 1 AXE I	Maintenir et développer les pelouses sèches • Soutien aux activités pastorales <i>Partenaires : SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, en relation avec le Conseil général, SDIS, forestiers sapeurs, ONF, Université Saint Jérôme, INRA, CEMAGREF, Chambre d'Agriculture, naturalistes (CEEP notamment).</i>	29
OBJECTIF 2 AXE I	Améliorer la conservation des habitats rocheux <i>Partenaires : communes, CDT, FFME, propriétaires, naturalistes et associations de sports et loisirs de plein air (escalade notamment).</i>	30
OBJECTIF 5 AXE I	Protéger les oiseaux nicheurs des Alpilles et assurer le maintien de l'Aigle de Bonelli et du Vautour percnoptère • Protection des sites de nidification d'Aigle de Bonelli, de Vautour percnoptère, de Hibou grand duc et du Faucon crécerellette <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN.</i>	35
OBJECTIF 6 AXE I	Assurer aux chauves-souris des conditions favorables à leur reproduction, leur hivernage et à leur alimentation • Mise en tranquillité la grotte de l'Arpian <i>Partenaires : Outil privilégié : Natura 2000. Mise en réseau avec les autres gestionnaires d'espaces naturels à l'échelle du Pays d'Arles : communes, PNR de Camargue, GCP, SNPN, Comité Foin de Crau, CEEP, Chambre d'Agriculture.</i>	36



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 7 AXE I	Assurer aux populations de reptiles des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels secs et ouverts favorables aux reptiles <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier.</i>	38
OBJECTIF 8 AXE I	Assurer aux populations d'amphibiens des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels favorables aux amphibiens <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier.</i>	39
OBJECTIF 9 AXE I	Favoriser la diversité des populations d'insectes <i>Partenaires : naturalistes, OPIE, Muséum d'Histoire naturelle, PNR du Luberon.</i>	40
OBJECTIF 20 AXE 2	Améliorer la prévention des incendies de forêt • Application du volet prévention du risque incendie de la charte <i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation ou d'assainissement, SIERPASA, CERPAM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs, CCFF, CRPF, AIFM.</i>	60
OBJECTIF 21 AXE 2	Aider les paysages altérés à reprendre vie après les incendies <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFF, propriétaires, AIFM, GIC, associations.</i>	61

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 24 AXE 3	<p>Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et mise en valeur des structures paysagères, • Préservation de l'échelle et de la qualité des routes 	71
<p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>		
OBJECTIF 37 AXE 4	<p>Favoriser la synergie entre agriculture et environnement et réduire les impacts négatifs</p> <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	98
OBJECTIF 38 AXE 4	<p>Renforcer la contribution de l'agriculture à la prévention des incendies de forêts</p> <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'Agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA VdB, SICAS, INRA, SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, lycée agricole de Saint-Rémy, ONF, SDIS, Universités.</i></p>	98
OBJECTIF 48 AXE 7	<p>Adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité écologique des différents espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la fonction porte d'entrée du massif • Promotion d'un accueil et d'une découverte respectueux des sites naturels sensibles <p><i>Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.</i></p>	122



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

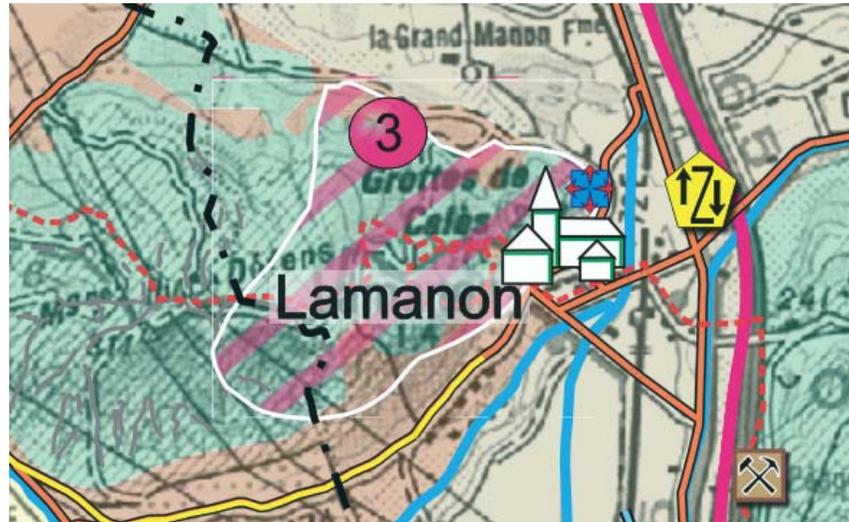
OBJECTIF 72 AXE 10 Disposer de PLU dans la totalité des communes du Parc

164

- Maîtrise de la pression de l'urbanisation dans le vallon des Glauges

Partenaires : communes, CAUE, SDAP, services de l'Etat (DDE, DDASS, DIREN, DDAF), associations.

Le site de Calès



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15



Site naturel permettant un rééquilibrage de la fréquentation

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Eyguières, Lamanon

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 120 - 264 m
- Géologie : calcaire gréseux, calcaire karstique
- Superficie approximative : 250 ha
- Entité paysagère : "Les Opies"

c) Outils de protection et de gestion

- Directive Paysage Alpilles
- Site classé (loi 1906, abrogée par la loi de 1930 reprise et codifiée dans le code de l'environnement L341-1 à L341-22) : Grottes de Calès
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et partiellement en ZPS Alpilles
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête, falaise et éboulis, chênaies vertes remarquables dans les fonds de vallon
- Faune : proximité d'un site de nidification de Circaète, site de nidification de hiboux grand duc
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses, espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...) et orchidées forestières (Epipactis et céphalanthères...), Hélianthème à feuille de Marum...

e) Richesses culturelles

- Grottes de Calès, site troglodytique occupé a priori dès le Néolithique
- Vestiges des chapelles Saint-Jean et Sainte-Marie
- Source Saint-Denis
- Chapelle romane Saint-Denis

f) Connaissance / évolution récente du site

- Sentier botanique
- Mise en sécurité du site de Calès : étude réalisée, travaux à venir
- Aire de pique-nique de Lamanon

2 - ENJEUX

- Banalisation de la forêt et des essences forestières aux dépens du chêne vert
- Déboisement des surfaces par les incendies
- Risque incendie de forêt avec enjeu humain
- Rééquilibrage de la fréquentation entre l'est et l'ouest des Alpilles



2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 4 AXE 1	Favoriser l'extension des forêts de chêne vert <ul style="list-style-type: none"> • Revitalisation et diversification des peuplements existants par des coupes et des traitements sylvicoles favorables à la biodiversité <i>Partenaires : communes, ONF, CRPF et propriétaires forestiers, SDIS, naturalistes, éleveurs, agriculteurs, chasseurs, professionnels du bois.</i>	33
OBJECTIF 20 AXE 2	Améliorer la prévention des incendies de forêt <ul style="list-style-type: none"> • Application du volet prévention du risque incendie de la charte. <i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation ou d'assainissement, SIERPASA, CERPAM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs, CCF, CRPF, AIFM.</i>	60

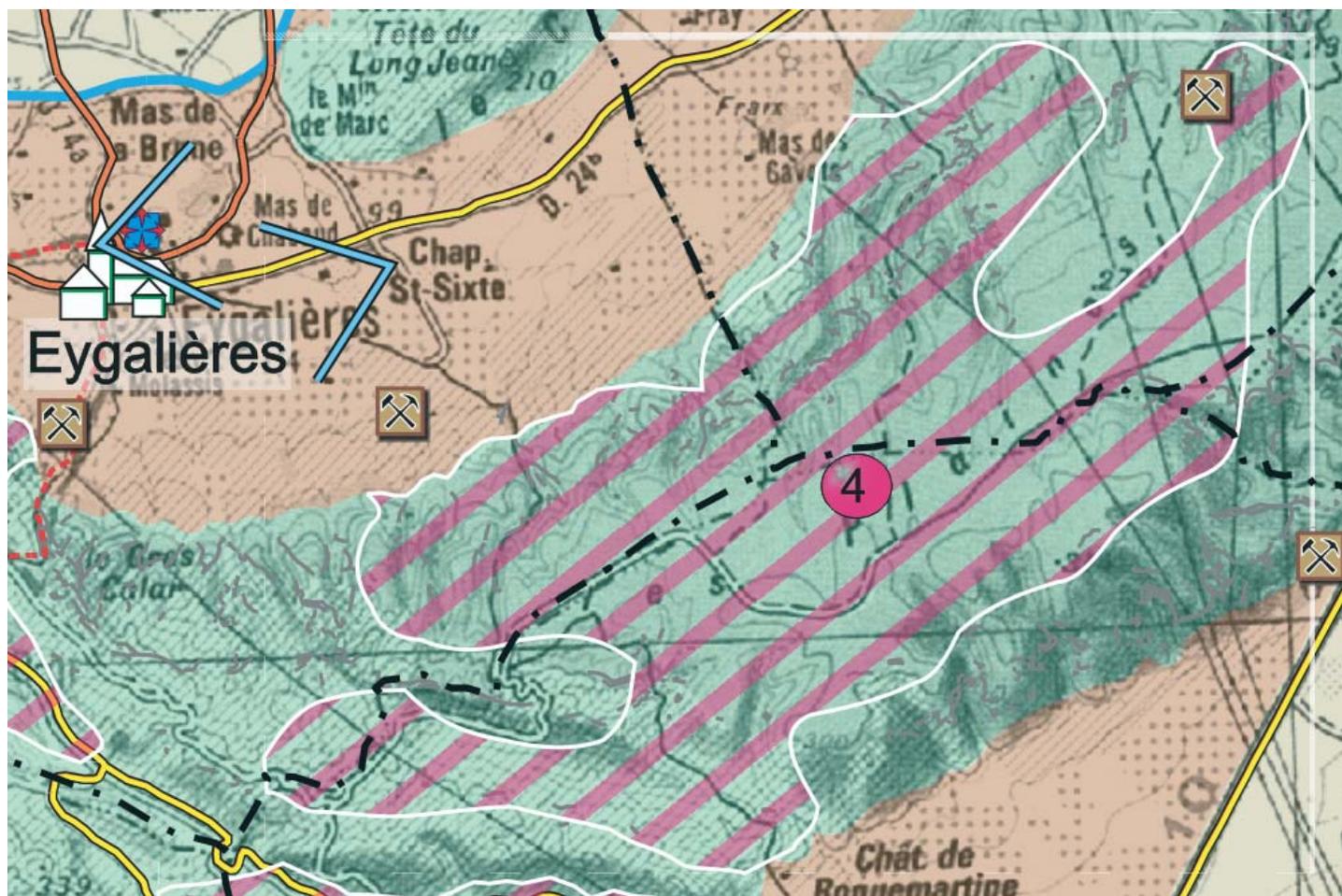


Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

- OBJECTIF 48** AXE 7 Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les pratiques à la sensibilité du site
- Renforcement de la fonction de porte d'entrée du massif
 - Valorisation du site de Calès
 - Création de boucles de proximité et d'axes de randonnée dans le Schéma de la fréquentation des espaces naturels
- Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.*

122

La chânaie des plaines





La dernière forêt de chênes verts des Alpilles, dégradée par des siècles de surexploitation et par des incendies de forêts

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Orgon, Sénas, Eygalières, Eyguières

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 230 - 291 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 1471 ha
- Entité paysagère : essentiellement sur “Les chênes verts des Plainnes” et en partie sur “Le vallon d'Eygalières”

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- “Paysage naturel remarquable” de la Directive paysage
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et ZPS Alpilles
- ZNIEFF type II
- ZNIEFF géologique
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : chênaies vertes remarquables dans les fonds de vallon, pelouses de crête et de plateau, falaise et éboulis
- Faune : proximité d'un site de nidification de l'Aigle de Bonelli, site de nidification de Hibou grand duc et d'autres espèces d'oiseaux rupestres, sites de nidification des chauves-souris (grotte de l'Aven de l'ubac, falaises).
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses, espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...) et orchidées forestières (Epipactis et céphalanthères)

e) Richesses culturelles

f) Connaissance / évolution récente du site

- Zone incendiée récemment en 2003 et qui fait l'objet d'une opération de restauration des terrains incendiés
- Anciennes charbonnières et fours à chaux à retrouver
- Lignes électriques Très Haute Tension

2 - ENJEUX

- Répartition des activités sylvicoles et pastorales réfléchie
- Dégradation des habitats naturels liée aux incendies de forêt

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

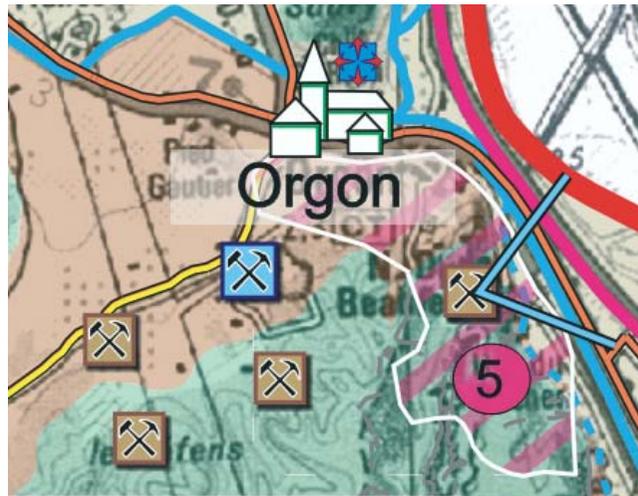
OBJECTIF I	AXE I Maintenir et développer les pelouses sèches <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux activités pastorales • Pérennisation et extension des surfaces pâturées <p><i>Partenaires : SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, en relation avec le Conseil général, SDIS, forestiers sapeurs, ONF, Université Saint Jérôme, INRA, CEMAGREF, Chambre d'Agriculture, naturalistes (CEEP notamment).</i></p>	29
OBJECTIF 4	AXE I Favoriser l'extension des forêts de chêne vert et des îlots de chêne blanc <ul style="list-style-type: none"> • Revitalisation et diversification des peuplements existants par des traitements sylvicoles favorables à la biodiversité • Mise en place d'îlots de vieillissement, d'une veille et d'un suivi pour les peuplements en versant Nord des Opies <p><i>Partenaires : communes, ONF, CRPF et propriétaires forestiers, SDIS, naturalistes, éleveurs, agriculteurs, chasseurs, professionnels du bois, associations.</i></p>	33
OBJECTIF 20	AXE 2 Améliorer la prévention des incendies de forêt <ul style="list-style-type: none"> • Application du volet prévention du risque incendie de la charte <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation ou d'assainissement, SIERPASA, CERPAM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs, CCFE, CRPF, AIFM</i></p>	60



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 21 AXE 2	Aider les paysages altérés à reprendre vie après les incendies <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFF, propriétaires, AIFM, GIC, associations.</i>	61
OBJECTIF 22 AXE 2	Promouvoir dans un cadre concerté une gestion forestière durable • Encouragement d'une gestion permettant l'accueil du public et la valorisation durable de ses ressources • Encouragement des expérimentations de valorisation des ressources forestières (filère bois énergie) <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFF, propriétaires, AIFM, GIC, associations, Grand site Sainte-Victoire , PNR Luberon.</i>	62
OBJECTIF 45 AXE 6	Inciter et soutenir des expérimentations de valorisation durable des ressources du territoire • Recherche de nouvelles potentialités et développement des filières locales pour la valorisation du bois (bois de chauffage, rémanents ...) et des produits non ligneux de la forêt (miel, plantes aromatiques, pâturage..) <i>Partenaires : Conseil régional, ARPE, Conseil général, intercommunalités à compétence économique, CCIPA, Jeune chambre économique du Pays d'Arles, Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture, OFME. Pour la filière bois : ONF, CRPF, ADEME.</i>	115

Notre-Dame-de-Beauregard



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15



Site naturel et culturel permettant un rééquilibrage de la fréquentation

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Orgon

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 85 - 226 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 172 ha
- Entité paysagère : site à cheval sur “Le vallon des Prés”, “Les chênes verts des Plaines” et “Le Val de Durance”

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en « paysage naturel remarquable » de la Directive Paysage
- Monuments inscrits (loi 1913) : Oratoire (chemin de Beauregard), Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption, Enceinte de la ville (restes des remparts), Maison du 16^{ème} siècle
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et partiellement en ZPS Alpilles
- Partiellement en ZNIEFF type II
- ZNIEFF géologique
- Partiellement en ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête, falaises et éboulis,
- Faune : proximité d'un site de nidification d'Aigle de Bonelli, site de nidification de Hibou grand duc
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Maisons troglodytes et maisons du 14^{ème} au 18^{ème} siècle
- Eglise Notre-Dame-de-Beauregard
- Bastion Vauban
- Château du Duc de Guise
- Anciennes carrières de la Vallée Heureuse
- Route Jean Moulin

f) Connaissance / évolution récente du site

- Aménagement du sentier des oratoires
- Point d'eau de la Vallée Heureuse
- Site d'escalade
- Fermeture du camping de la Vallée Heureuse (projet de réouverture)
- Abandon du site de la Vallée Heureuse par l'aigle de Bonelli dans les années 1980, revenu à proximité du site en 2003

2 - ENJEUX

- Dégradation de la qualité paysagère du site
- Potentiel touristique du patrimoine historique
- Vulnérabilité des espaces naturels due à la proximité immédiate du village
- Rééquilibrage de la fréquentation entre l'est et l'ouest des Alpilles

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 24 AXE 3	Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage • Préservation du point de vue remarquable de Notre-Dame-de-Beauregard <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	71
OBJECTIF 25 AXE 3	Etendre les recommandations de la Directive Paysage à l'ensemble du territoire du Parc et accorder une attention particulière aux "paysages de référence" identifiés par l'analyse paysagère <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, DDE, CAUE, SDAP.</i>	74
OBJECTIF 29 AXE 3	Sauvegarder et réhabiliter le bâti historique et le patrimoine rural <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i>	79
OBJECTIF 30 AXE 3	Valoriser les sites historiques et le patrimoine rural <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i>	80



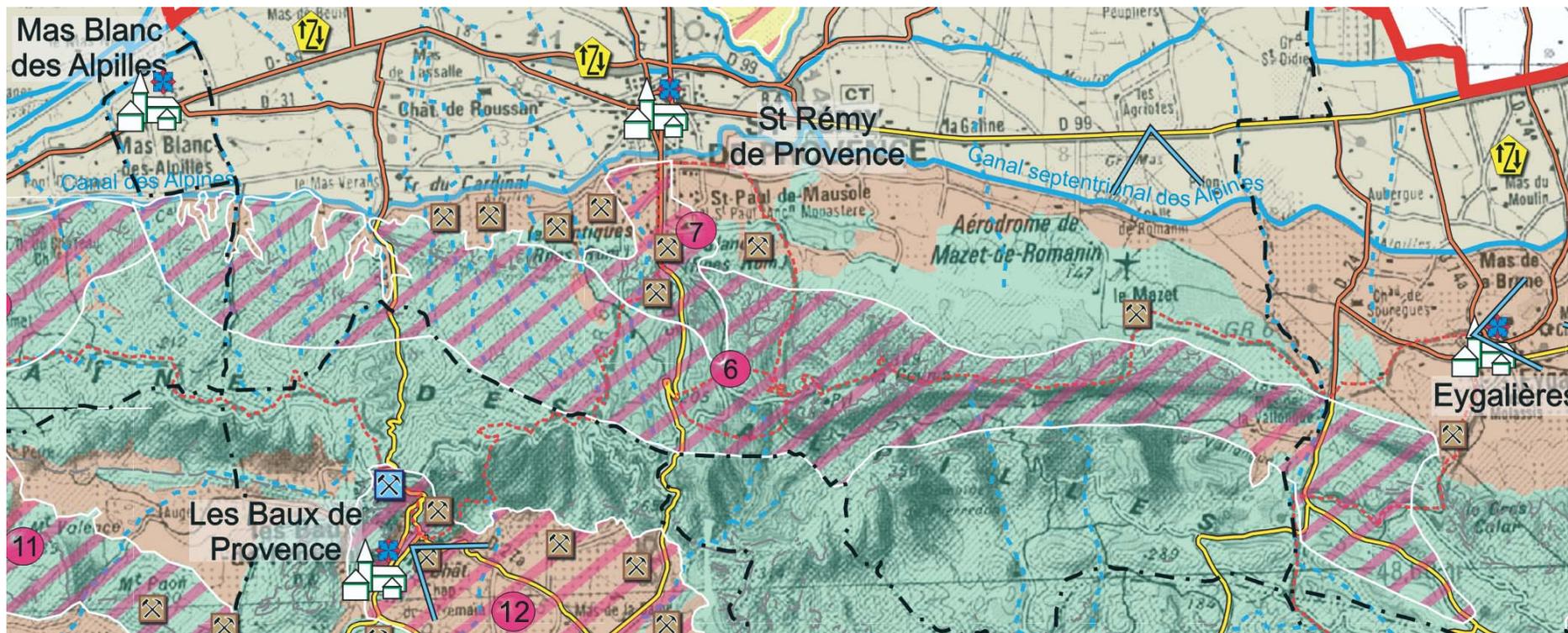
Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

- OBJECTIF 48** AXE 7 Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site
- Renforcement de la fonction de porte d'entrée du massif
 - Offre de nouvelles possibilités de fréquentation
 - Développement des liens entre Orgon et le massif (projet d'ouverture de la Maison de l'Escalade)
 - Création de boucles de proximité et d'axes de randonnée dans le Schéma de la fréquentation des espaces naturels

122

Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.

Falaises et pelouses sèches des Alpilles, Plateau de la Caume





Espace naturel d'intérêt majeur pour une grande partie de la faune et de la flore des Alpilles, soumis au risque d'une fréquentation non maîtrisée

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Saint-Etienne-du-Grès, les Baux-de-Provence

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 69 - 391 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 2036 ha
- Entité paysagère : essentiellement sur "l'Alpille", en partie sur "Le piémont nord" et "Le vallon d'Eygalières"

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- "Paysage naturel remarquable" de la Directive paysage
- Partiellement en zone archéologique de saisine
- Partiellement en arrêté préfectoral de protection de biotope de la Caume
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et ZPS Alpilles
- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête et de plateau en mosaïque, falaises et éboulis, chênaies vertes remarquables dans les fonds de vallon
- Faune : présence d'un site de nidification de l'Aigle de Bonelli, de Vautour percnoptère et de Hibou grand duc ainsi que d'autres espèces d'oiseaux rupestres
- Flore : annuelles et plantes à bulbe des pelouses, espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Rocher des deux trous

f) Connaissance / évolution récente du site

- Zone en partie incendiée en 1999 et 2001, fait l'objet d'une opération de restauration des terrains incendiés
- Site d'escalade de Valampe
- Pylône de télécommunication et de télédiffusion de la Caume
- APPB de la Caume : zone privilégiée de pédagogie à l'environnement et de fréquentation
- GR6
- Anciennes charbonnières et fours à chaux à retrouver

2 - ENJEUX

- Dégradation des espaces naturels et des espèces liée à la fréquentation et aux incendies de forêt
- Potentialité d'accueil des populations de chauve-souris
- Risque incendie

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

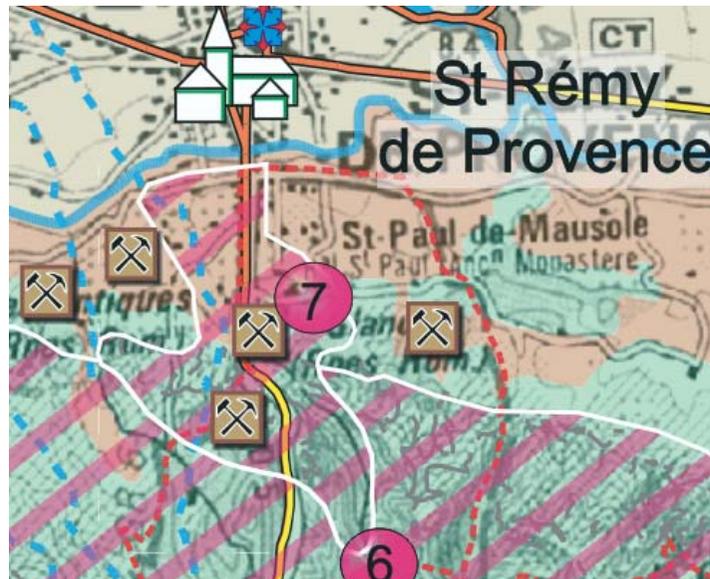
Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 1 AXE I	Maintenir et développer les pelouses sèches • Soutien aux activités pastorales <i>Partenaires : SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, en relation avec le Conseil général, SDIS, forestiers sapeurs, ONF, Université Saint Jérôme, INRA, CEMAGREF, Chambre d'Agriculture, naturalistes (CEEP notamment).</i>	29
OBJECTIF 2 AXE I	Améliorer la conservation des habitats rocheux <i>Partenaires : communes, CDT, FFME, propriétaires, naturalistes et associations de sports et loisirs de plein air (escalade notamment).</i>	30
OBJECTIF 5 AXE I	Protéger les oiseaux nicheurs des Alpilles et assurer le maintien de l'Aigle de Bonelli et du Vautour percnoptère • Protection des sites de nidification d'Aigle de Bonelli, de Vautour percnoptère, de Hibou grand duc et du Faucon crécerellette <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN.</i>	35
OBJECTIF 6 AXE I	Assurer aux chauves-souris des conditions favorables à leur reproduction, leur hivernage et à leur alimentation <i>Partenaires : Outil privilégié : Natura 2000. Mise en réseau avec les autres gestionnaires d'espaces naturels à l'échelle du Pays d'Arles : communes, PNR de Camargue, GCP, SNPN, Comité Foin de Crau, CEEP, Chambre d'Agriculture.</i>	36
OBJECTIF 7 AXE I	Assurer aux populations de reptiles des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels secs et ouverts favorables aux reptiles <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier</i>	38



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages		
OBJECTIF 8 AXE 1	Assurer aux populations d'amphibiens des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels favorables aux amphibiens <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier</i>	39
OBJECTIF 10 AXE 1	Prévenir les conséquences d'une fréquentation incompatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel • Adaptation de la fréquentation à la fragilité écologique des différents espaces <i>Partenaires : communes, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes (CEEP et LPO notamment), professionnels du tourisme, CCIPA, ARPE.</i>	41
OBJECTIF 20 AXE 2	Améliorer la prévention des incendies de forêt • Application du volet prévention du risque incendie de la charte <i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation ou d'assainissement, SIERPASA, CERPAM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs, CCFF, CRPF, AIFM.</i>	60
OBJECTIF 21 AXE 2	Aider les paysages altérés à reprendre vie après les incendies <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFF, propriétaires, AIFM, GIC, associations.</i>	61
OBJECTIF 48 AXE 7	Adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité écologique des différents espaces • Organisation de la fréquentation du public sur le plateau de la Caume <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFF, propriétaires, AIFM, GIC, associations.</i>	122

Les Antiques et Glanum



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15



Site d'intérêt archéologique national et d'une grande importance pour les chauves-souris, le site le plus fréquenté du Parc

I- DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Saint-Rémy-de-Provence

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 74 - 306 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 181 ha
- Entité paysagère : site à cheval sur “Le piémont nord” et “L'Alpille”

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en “paysage naturel remarquable” de la Directive Paysage Alpilles
- Arrêté préfectoral de protection de biotope “Les carrières de Glanum”
- Monuments classés (loi 1913) : Vestiges de l'agglomération antique de Glanum, mur de Marius, arc de triomphe et mausolée romains, Plateau des Antiques (parcelles cadastrales), Prieuré Saint-Paul de Mausole (cloître et clocher)
- Monument inscrit (loi 1913) : anciennes carrières de Glanum
- Site classé (loi 1930) : Plateau des Antiques

- Intégralement en zone archéologique de saisine
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et partiellement en ZPS Alpilles
- Partiellement en ZNIEFF type II
- ZNIEFF géologique
- Partiellement en ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crête, falaises et éboulis, carrières, forêt de chêne vert en fond de vallon
- Faune : site de reproduction de plusieurs dizaines de milliers de chauves-souris (minioptères et grands rhinolophes)
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Restes de l'ancienne agglomération antique “Glanum” (2^{ème} - 1^{er} siècle av. JC - 3^{ème} siècle)
- Arc de triomphe et mausolée romains, situés sur le Plateau des Antiques
- Prieuré Saint-Paul de Mausole (clocher et cloître du 11^{ème}-12^{ème})
- Anciennes carrières romaines
- Aqueduc et barrage du Peirou, qui permettaient d'alimenter Glanum
- Vestiges antiques sur le Mont Gaussier
- Chapelle dans le vallon St-Clerg

f) Connaissance / évolution récente du site

- Environ 100 000 visiteurs par an (années 2000-2001-2002) sur le site de Glanum (propriété de l'Etat, gérée par l'Etat)
- Fréquentation massive du plateau des Antiques (propriété de la commune, entrée non payante)
- Remise en état du site de Glanum par l'Etat suite aux inondations de 2003
- Aménagement partiel du stationnement aux abords du site par la commune en 2003
- Projet de déviation du CD5
- Etude de sécurité sur les carrières souterraines
- Chauves-souris dans les carrières : une des cinq colonies de reproduction les plus importantes en France pour la conservation des Minioptères (cette colonie a connu une baisse importante d'effectifs en 2002)
- Site du barrage du Peirou très fréquenté

2 - ENJEUX

- Pérennité des populations de chauves-souris dans les anciennes carrières
- Dégradation du patrimoine en raison de la pression touristique et des divers aménagements (réseaux, etc)
- Dégradation de la qualité paysagère du site
- Forte fréquentation non maîtrisée



3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 6 AXE 1	Assurer aux chauves-souris des conditions favorables à leur reproduction, leur hivernage et leur alimentation • Mise en tranquillité des anciennes carrières de Glanum <i>Partenaires : Outil privilégié : Natura 2000. Mise en réseau avec les autres gestionnaires d'espaces naturels du Pays d'Arles : communes, PNR de Camargue, GCP, SNPN, Comité Foin de Crau, CEEP, Chambre d'Agriculture.</i>	36
OBJECTIF 24 AXE 3	Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage • Préservation et mise en valeur des structures paysagères <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	71
OBJECTIF 27 AXE 3	Limiter la dégradation des paysages et restaurer les paysages dégradés • Diminution de l'impact visuel des réseaux et de la publicité <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, SDAP, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, PNR du Luberon, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	76
OBJECTIF 29 AXE 3	Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine archéologique et le bâti historique <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i>	79
OBJECTIF 30 AXE 3	Valoriser les sites archéologiques, historiques et le patrimoine rural • Ouverture au public des anciennes carrières à forte valeur historique • Valorisation des atouts du site, du bâti historique et des paysages <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i>	80
OBJECTIF 48 AXE 7	Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site <i>Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.</i>	122

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

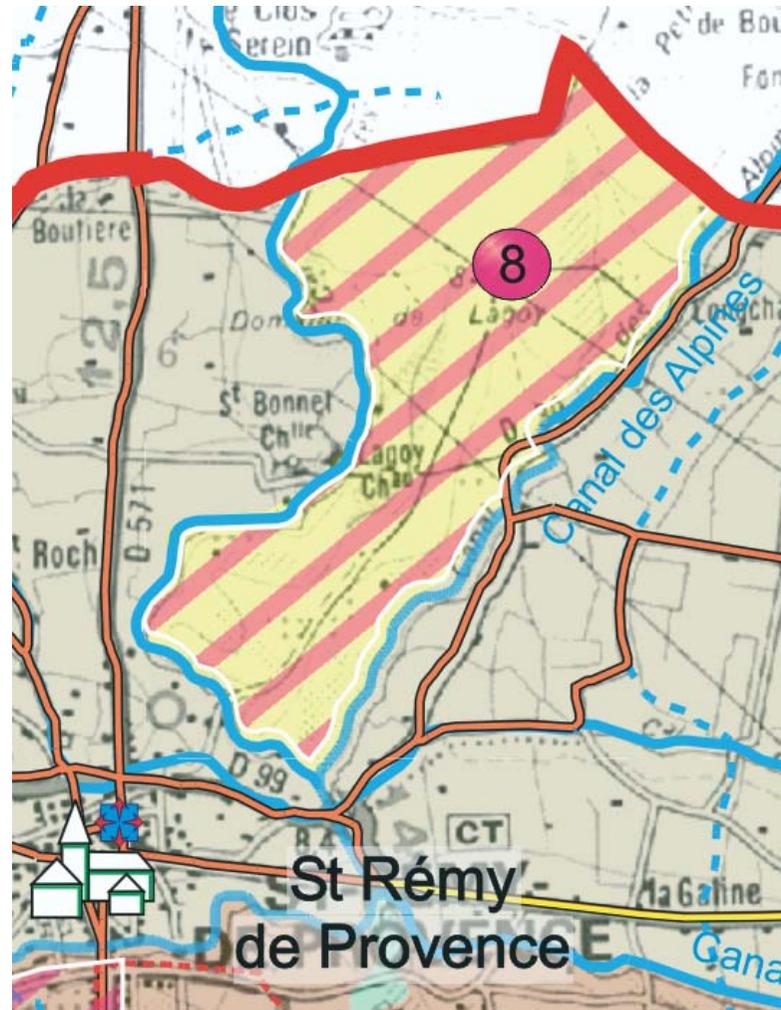
12

13

14

15

La Petite Crau



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15



Steppe herbacée de fort intérêt écologique et paysager menacée par l'urbanisation. Impact de l'implantation des vergers sur l'ouverture des paysages

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Saint-Rémy-de-Provence

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 55 - 89 m
- Géologie : calcaire
- Superficie approximative : 710 ha
- Entité paysagère : "La petite Crau"

c) Outils de protection et de gestion

- Site Natura 2000 : ZSC Alpilles et ZPS Alpilles
- Monument classé (loi 1913) : Château de Lagoy
- Site Natura 2000 : partiellement en ZPS Alpilles
- ZNIEFF type I

d) Richesses écologiques

- Habitats : Coussous et pelouses sèches, formations ouvertes à genévriers
- Faune : site de reproduction de Rollier, Outarde canepetière, Oedicnème criard, présence de Lézard ocellé
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses.

e) Richesses culturelles

- Château de Lagoy, 18^{ème} siècle

f) Connaissance / évolution récente du site

- Parcours santé
- Départ de la fête de la Transhumance

2 - ENJEUX

- Régression des habitats naturels et des espèces en raison de l'urbanisation et de l'agriculture
- Pérennité de la qualité de l'environnement et des paysages

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

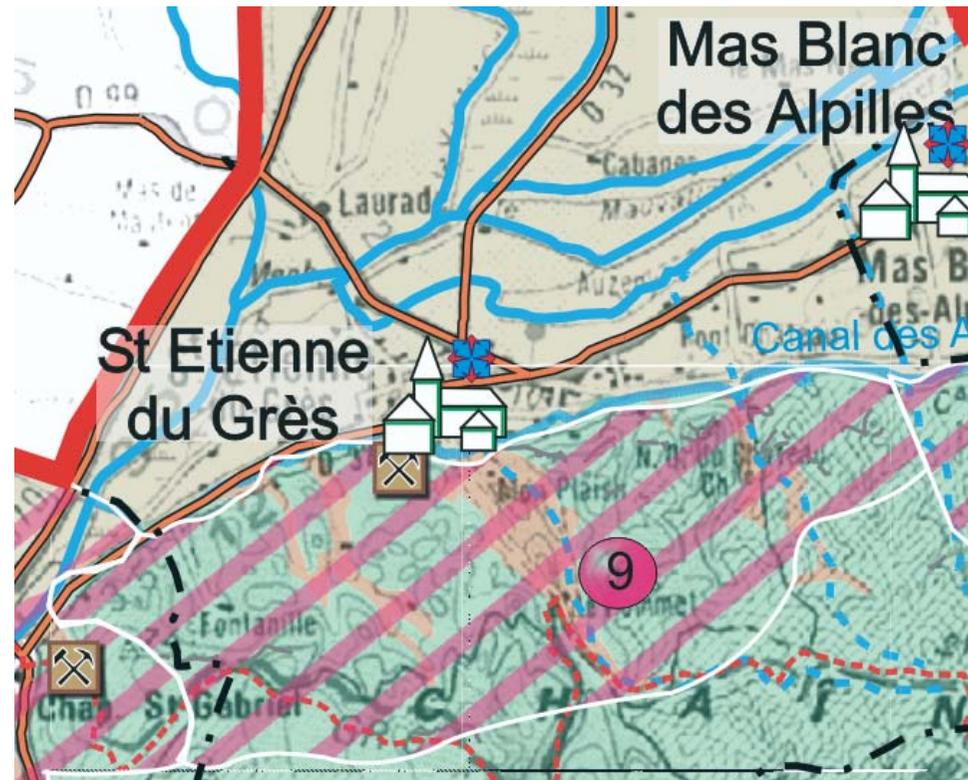
OBJECTIF 1 AXE I	Maintenir et développer les pelouses sèches des coussous <i>Partenaires : SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, en relation avec le Conseil général, SDIS, forestiers sapeurs, ONF, Université Saint Jérôme, INRA, CEMAGREF, Chambre d'Agriculture, naturalistes (CEEP notamment), DIREN, DDAF.</i>	29
OBJECTIF 5 AXE I	Protéger les oiseaux nicheurs <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN, Comité Foin de Crau, EDF, PNR du Luberon.</i>	35
OBJECTIF 7 AXE I	Assurer aux populations de reptiles des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels secs et ouverts favorables aux reptiles <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire naturelle, Université de Montpellier.</i>	38
OBJECTIF 8 AXE I	Assurer aux populations d'amphibiens des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels favorables aux amphibiens <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire naturelle.</i>	39
OBJECTIF 9 AXE I	Favoriser la diversité des populations d'insectes <i>Partenaires : naturalistes, OPIE, Muséum d'Histoire naturelle, PNR du Luberon.</i>	40



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 72 AXE 10	Disposer de PLU dans la totalité des communes du Parc au terme des dix ans de la Charte • Limitation de la consommation définitive d'espace naturel par l'urbanisation <i>Partenaires : communes, CAUE, SDAP, services de l'Etat (DDE, DDAS, DIREN, DDAF).</i>	164
OBJECTIF 73 AXE 10	Proscrire les grandes infrastructures, sources de répercussions durables sur l'environnement <i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, Conseil régional, ARPE, Conseil général, SGAR, DIREN, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	167

La grande pinède des Alpilles





L'espace boisé le plus étendu des Alpilles.

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Saint-Etienne-du-Grès, Tarascon

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 25 - 199 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 680 ha
- Entité paysagère : "l'Alpille"

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en "paysage naturel remarquable" de la Directive Paysage
- Zones (x2) visuellement sensibles de la Directive Paysage
- Monuments classés (loi 1913) : Chapelle Notre Dame du Château, Grand mas, Oratoire du 17^{ème} siècle.
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et partiellement en ZPS Alpilles
- ZNIEFF type II
- Partiellement en ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : forêts de chênes verts en fond de Vallon, pelouses de crêtes, falaises et éboulis
- Faune : site de nidification de Circaète Jean-le-Blanc
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses, orchidées forestières (Epipactis et céphalanthères)

e) Richesses culturelles

- Chapelle Notre Dame du Château
- Grand mas
- Oratoire du 17^{ème} siècle

f) Connaissance / évolution récente du site

- Sentier d'interprétation autour de la Chapelle Notre-Dame-du-Château
- Cabane du Garde
- Plantation de feuillus dans le vallon de la Lèque et le vallon Auzepy
- Coupes de bois régulières jusqu'en 1990

2 - ENJEUX

- Déboisement des surfaces et dégradation des paysages liée aux incendies de forêt
- Risque d'incendies de forêt avec enjeu humain
- Potentialités forestières multiples

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

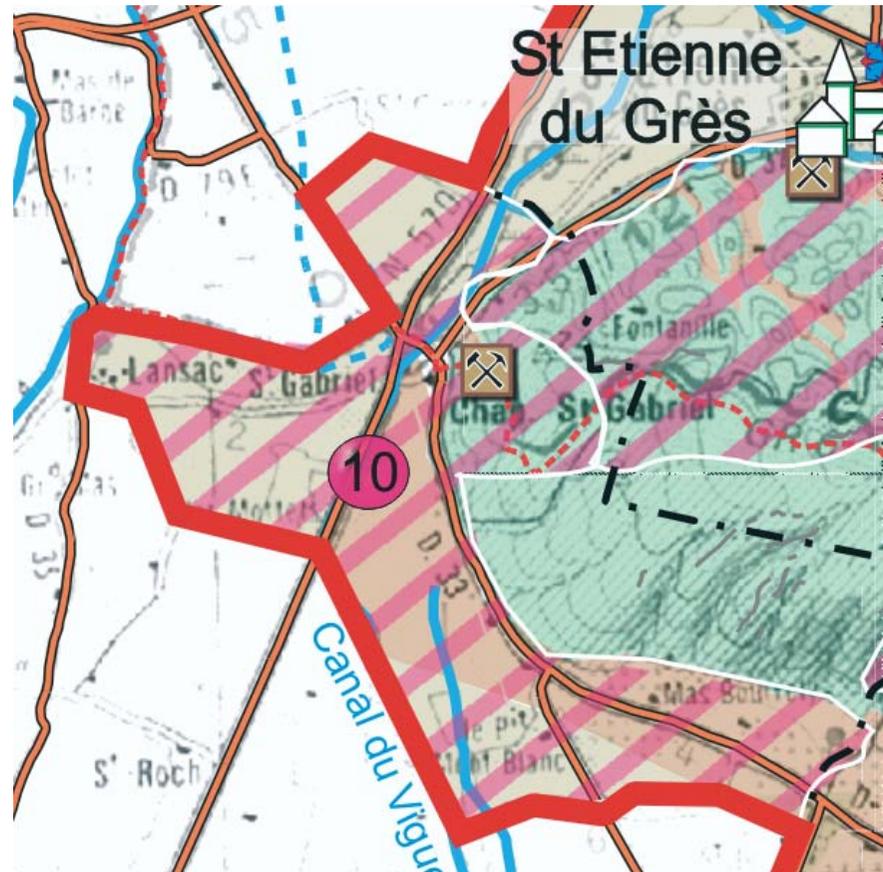
OBJECTIF 20	AXE 2	Améliorer la prévention des départs de feux • Application du volet prévention des risques incendie de la charte <i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation ou d'assainissement, SIERPASA, CERPAM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs, CCFE, CRPF, AIFM</i>	60
OBJECTIF 21	AXE 2	Aider les paysages altérés à reprendre vie après les incendies <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFE, propriétaires, AIFM, GIC, associations</i>	61
OBJECTIF 22	AXE 2	Promouvoir une gestion forestière durable, intégrant les différentes fonctions de la forêt (écologiques, économiques, paysagères, sociales et culturelles) à l'échelle du massif • Promotion d'une gestion durable de la forêt permettant l'accueil du public et la valorisation durable de ses ressources <i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, services de l'Etat, ONF, CRPF, CCFE, propriétaires, AIFM, GIC, associations, Grand site Sainte Victoire, PNR Luberon</i>	62
OBJECTIF 38	AXE 4	Renforcer la contribution de l'agriculture à la prévention des incendies de forêts • Maintien de l'agriculture dans les vallons <i>Partenaires : communes, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'Agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA VdB, SICAS, INRA, SIERPASA, Syndicat du Mérinos, CERPAM, lycée agricole de Saint-Rémy, ONF, SDIS, Universités</i>	98



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 45 AXE 6	Inciter et soutenir des expérimentations de valorisation durable des ressources du territoire • Recherche de nouvelles potentialités et développement des filières locales pour la valorisation du bois (bois de chauffage, rémanents de débroussaillage...) et des produits non ligneux de la forêt (miel, plantes aromatiques, pâturage...) <i>Partenaires : Conseil régional, ARPE, Conseil général, intercommunalités à compétence économique, CCIPA, Jeune chambre économique du Pays d'Arles, Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture, OFME. Pour la filière bois : ONF, CRPF, ADEME</i>	115
--------------------------	---	-----

La chapelle Saint-Gabriel





Une des portes d'entrée principale du massif et un gisement archéologique d'intérêt majeur

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Tarascon

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 4 - 95 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 638 ha
- Entité paysagère : site à cheval sur “Les grands champs”, “La plaine de Fontvieille” et “L'Alpille”

c) Outils de protection et de gestion

- Partiellement dans le site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en “paysage naturel remarquable” de la Directive Paysage
- Monument classé (loi 1913) : Chapelle Saint-Gabriel
- Monument inscrit (loi 1913) : Pont ancien
- Partiellement dans le PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et partiellement en ZPS Alpilles
- Partiellement en ZNIEFF type II
- Partiellement en ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : formation ouverte à Genévriers
- Faune : peu connue
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses

e) Richesses culturelles

- Chapelle du 12^{ème} siècle
- Vestiges archéologiques de l'ancienne agglomération antique “Ernaginum”, au carrefour de plusieurs voies antiques
- Vestiges de l'aqueduc d'Arles
- Château (13^{ème}-15^{ème} siècle)

f) Connaissance / évolution récente du site

- Site très fréquenté, porte d'entrée du massif
- Mise en sécurité de la chapelle et mise en valeur des abords à la fin des années 1990
- GR6

2 - ENJEUX

- Dégradation du patrimoine archéologique en raison de la pression touristique et du manque d'entretien
- Dégradation de la qualité paysagère du site
- Potentialité du site à être une porte d'entrée du massif

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 27 AXE 3	<p>Limiter la dégradation des paysages et restaurer les paysages dégradés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de l'impact visuel des réseaux et de la publicité <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, SDAP, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, PNR du Luberon, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	76
OBJECTIF 29 AXE 3	<p>Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine archéologique et le bâti historique</p> <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i></p>	79
OBJECTIF 30 AXE 3	<p>Valoriser les sites archéologiques et historiques</p> <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i></p>	80



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 48 AXE 7 Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site

122

- Renforcement de la fonction de porte d'entrée du massif

Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.

Le Mont Paon et le Mont Valence





Espace naturel et rural, d'intérêt archéologique, riche et fragile, soumis à une fréquentation non organisée.

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Les Baux-de-Provence, Fontvieille, Saint-Etienne-du-Grès, Tarascon

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 55 - 63 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 440 ha
- Entité paysagère : "L'Alpille", "Les Cirques des Baux", "La plaine de Fontvieille" et "Les collines"

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en "paysage naturel remarquable" de la Directive Paysage
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et ZPS Alpilles
- ZNIEFF géologique
- ZNIEFF type II
- ZICO
- Espace naturel sensible du Mont Paon (ENS 13)

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crêtes, falaises et éboulis
- Faune : nidification d'Aigle de Bonelli et de Hibou grand duc
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses, espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Oppidum du Mont Paon
- Chapelle Saint-Peire

f) Connaissance / évolution récente du site

- Site d'escalade du Vallon de la Lèque
- Acquisition du Mont Paon en 1999 par le Conseil général des Bouches-du-Rhône au titre de la TDENS avec un aménagement du site prévu pour l'accueil du public et DFCI
- Recolonisation du site par un couple d'Aigle de Bonelli en 2003
- Fouilles en cours à la chapelle Sant Pèire

2 - ENJEUX

- Dégradation des habitats rocheux liée aux activités de pleine nature
- Tranquillité des oiseaux nicheurs menacée par les activités de pleine nature
- Fréquentation non organisée

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

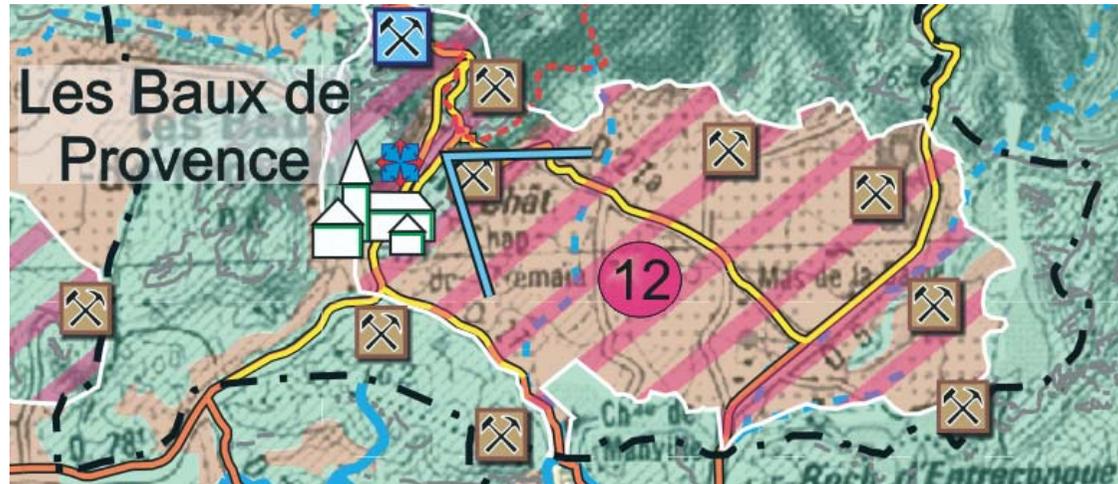
OBJECTIF 2 AXE I	Améliorer la conservation des habitats rocheux <i>Partenaires : communes, CDT, FFME, propriétaires, naturalistes et associations de sports et loisirs de plein air (escalade notamment).</i>	30
OBJECTIF 5 AXE I	Protéger en priorité les oiseaux nicheurs des Alpilles et assurer le maintien de l'Aigle de Bonelli <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN, Comité Foin de Crau, EDF, PNR du Luberon.</i>	35



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 48 AXE 7	Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site	122
	• Renforcement de la fonction de porte d'entrée du massif	
	<i>Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.</i>	

Le site des Baux-de-Provence



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15



Site d'intérêt culturel, historique et paysager majeur, soumis à la surfréquentation touristique

I- DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Les Baux-de-Provence

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 75 - 269 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 647 ha
- Entité paysagère : "Les cirques des Baux" et "L'Alpille"

c) Outils de protection et de gestion

- Site inscrit (Chaîne des Alpilles)
- Directive Paysage Alpilles
- Cône de vue de la Directive Paysage : "La dépression des Baux"
- Partiellement en "paysage naturel remarquable" de la Directive Paysage
- Zone de protection Décret Malraux 1966
- 3 sites classés à l'inventaire des sites naturels remarquables (loi 1930) : Cité haute, Ensemble des terrains et carrières communales, Chaos du Val d'Enfer
- 3 sites inscrits à l'inventaire des sites naturels remarquables (loi 1930) : Le village, Entrée du village, Vallon de Baumanière
- 22 monuments classés et inscrits à l'inventaire des MH (loi 1913)
- Partiellement en zone archéologique de saisine
- PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Alpilles et ZPS Alpilles
- ZNIEFF géologique
- ZNIEFF type II
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crêtes, falaises et éboulis, imbrication des milieux naturels avec des milieux agricoles non intensifs
- Faune : nidification de Hibou grand duc
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Château et village d'époque médiévale et renaissance
- Site antique des Tremaïe
- Carrières de pierre

f) Connaissance / évolution récente du site

- Environ 700 000 visiteurs en 2004 (dont 233 000 au Château des Baux et 102 000 à la Cathédrale d'Images, 2^{ème} et 3^{ème} sites les plus fréquentés du département)
- Projet de parking
- Mise en sécurité des anciennes carrières face aux risques d'éboulement
- Golf de Manville
- Table d'orientation

2 - ENJEUX

- Dégradation du patrimoine archéologique et historique en raison de la surfréquentation et des aménagements touristiques
- Dégradation de la qualité paysagère et architecturale du site
- Vulnérabilité des espaces naturels due à la proximité immédiate du site touristique
- Pérennité de la diversité agricole
- Forte fréquentation non organisée

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

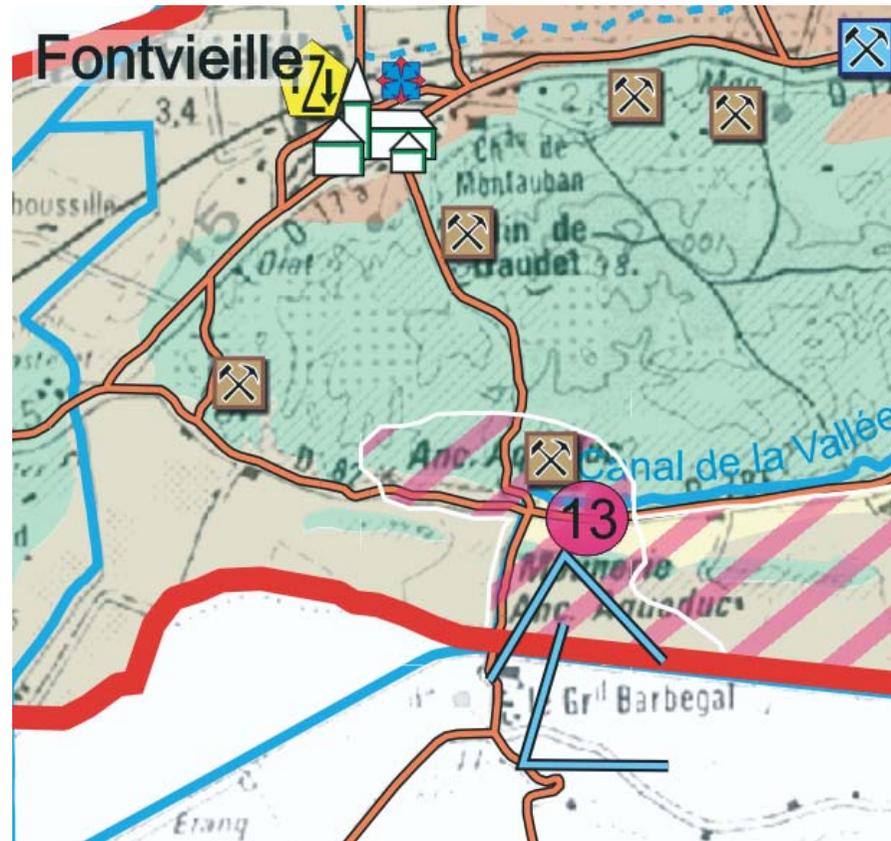
OBJECTIF 12 AXE 2	<p>Pérenniser la vocation des zones agricoles et limiter la consommation des terres par l'espace urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmation de la vocation de la zone agricole de la dépression des Baux à être cultivée durablement <p><i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, services de l'Etat, SGAR, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, SAFER, EPFR.</i></p>	45
OBJECTIF 24 AXE 3	<p>Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et mise en valeur des structures paysagères • Renforcement de la contribution de l'agriculture à l'identité du paysage <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	71
OBJECTIF 27 AXE 3	<p>Limiter la dégradation des paysages et restaurer les paysages dégradés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de l'impact visuel des réseaux et de la publicité <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, SDAP, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, PNR du Luberon, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	76
OBJECTIF 29 AXE 3	<p>Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine archéologique, le bâti historique et le patrimoine rural</p> <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i></p>	79



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 30 AXE 3	Valoriser les sites archéologiques, historiques et le patrimoine rural <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au public des anciennes carrières à forte valeur historique <i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i>	80
OBJECTIF 31 AXE 3	Exercer une influence favorable sur l'évolution de l'architecture, en s'appuyant sur la mission de conseil en architecture <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une démarche de conseil et de préconisations paysagères et architecturales <i>Partenaires : communes, SDAP, DIREN, CAUE, architectes, CCIPA, Chambre des Métiers, Chambre d'agriculture, CDT, Offices de tourisme, Education nationale, associations locales.</i>	81
OBJECTIF 48 AXE 7	Organiser la fréquentation du public et adapter le niveau de fréquentation et les types de pratiques à la sensibilité du site <p><i>Partenaires : communes, DRT, CRT, CDT, CDTE, offices de tourisme, ARPE, FFME, FFRP, associations de sports et loisirs de plein air, associations, naturalistes, Universités, GIC.</i></p>	122
OBJECTIF 72 AXE 10	Disposer de PLU dans la totalité des communes du Parc au terme des 10 ans de la charte <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur le village dans son ensemble • Limitation de la consommation de l'espace naturel et agricole par l'urbanisation <i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, DDE, DDAF, DIREN, DDASS, SDAP, Chambre d'Agriculture, CCIPA, CAUE, urbanistes, associations locales.</i>	164

La meunerie de Barbegal et les aqueducs romains





Site d'intérêt culturel et historique fort, sans protection ni mise en valeur

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Commune : Fontvieille

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 4 - 51 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 166 ha
- Entité paysagère : à cheval sur “Les chaînons”, “Le marais des Baux” et “Les collines”

c) Outils de protection et de gestion

- Directive Paysage Alpilles
- Cône de vue de la Directive Paysage
- Partiellement en “paysage naturel remarquable” de la Directive Paysage
- Monument inscrit (loi 1913) : Aqueducs romains
- Monument classé (loi 1913) : Meunerie romaine
- Zone archéologique de saisine
- Partiellement dans le PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : partiellement en pSic Marais des Baux et partiellement en ZPS Alpilles
- Partiellement en ZNIEFF type II

d) Richesses écologiques

- Habitats : pelouses de crêtes, falaises et éboulis
- Faune : nidification de Hibou grand duc
- Flore : espèces rupicoles (Doradille de Pétrarque, Dauphinelle fendue...)

e) Richesses culturelles

- Aqueducs romains du 4^{ème} siècle
- Meunerie romaine du 1^{er} siècle, la mieux conservée du monde romain
- Villas gallo-romaines

f) Connaissance / évolution récente du site

- Aqueducs : propriété de la commune
- Meunerie et terrains adjacents des aqueducs : propriété privée
- Fréquentation importante
- Problème de stationnement et de gestion du parking
- Travaux de restauration effectués en 2003 (débroussaillage et consolidation)
- Etude de réhabilitation et de mise en valeur réalisée dans les années 1990

2 - ENJEUX

- Dégradation du patrimoine archéologique en raison de la pression touristique
- Difficulté d'accès à la meunerie en raison du statut foncier privé
- Dégradation de la qualité paysagère et architecturale du site liée à la pression de l'urbanisation
- Consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

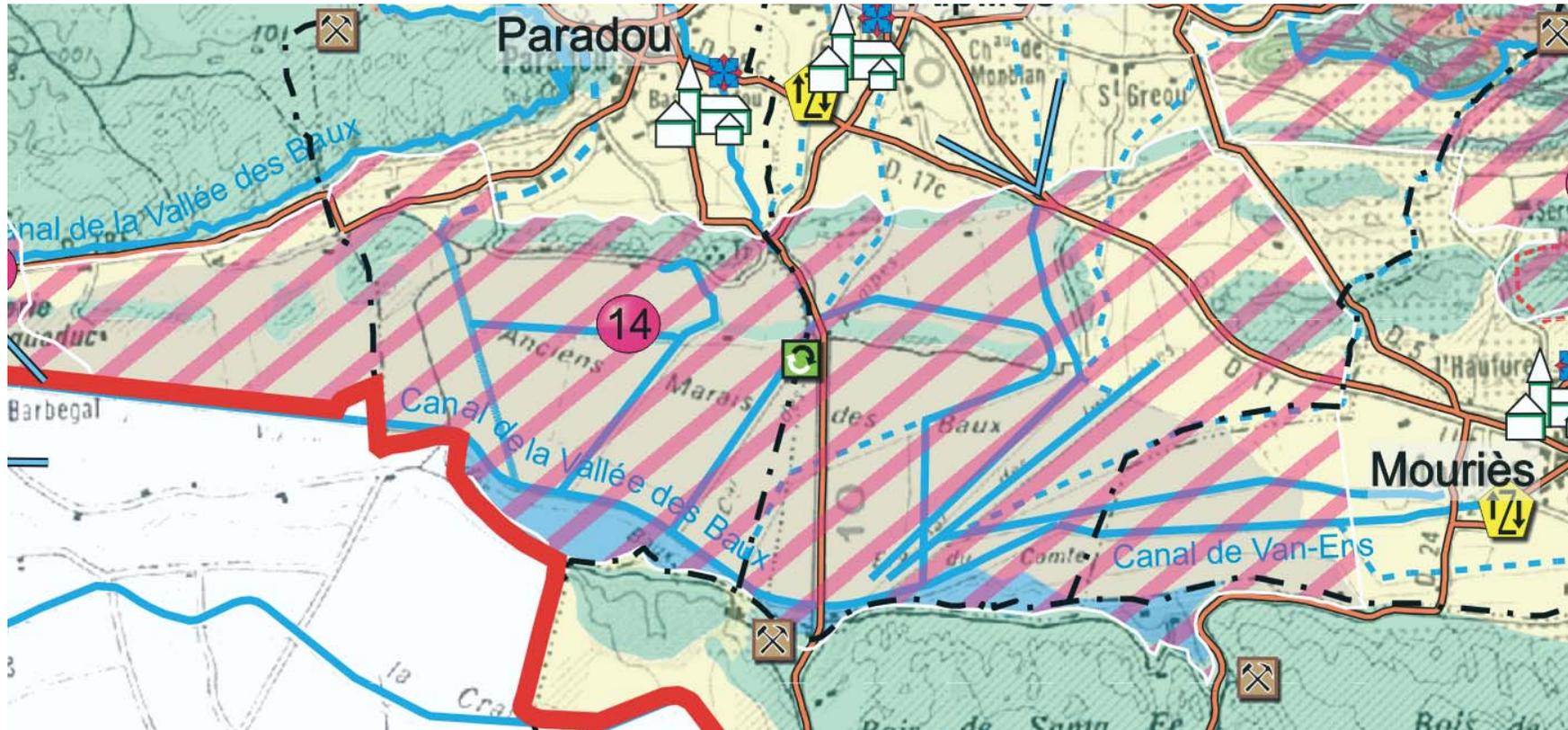
OBJECTIF 24 AXE 3	<p>Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et mise en valeur des structures paysagères • Respect des structures paysagères lors des extensions d'urbanisation • Proscription des constructions nouvelles dans les cônes de vue remarquables • Renforcement de la contribution de l'agriculture à l'identité du paysage <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	71
OBJECTIF 27 AXE 3	<p>Limiter la dégradation des paysages et restaurer les paysages dégradés</p> <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DIREN, SDAP, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, PNR du Luberon, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	76
OBJECTIF 29 AXE 3	<p>Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine archéologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation et réhabilitation des aqueducs romains et de la meunerie de Barbegal <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations.</i></p>	79



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 30 AXE 3	<p>Valoriser les sites archéologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et mise en valeur des aqueducs romains <p><i>Partenaires : communes, DRAC, SRA, SDAP, CAUE, architectes, Universités, associations locales.</i></p>	80
OBJECTIF 31 AXE 3	<p>Exercer une influence favorable sur l'évolution de l'architecture, en s'appuyant sur la mission de conseil en architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une démarche de conseil et de préconisations paysagères et architecturales <p><i>Partenaires : communes, SDAP, DIREN, CAUE, architectes, CCIPA, Chambre des Métiers, Chambre d'agriculture, CDT, Offices de tourisme, Education nationale, associations locales.</i></p>	81
OBJECTIF 72 AXE 10	<p>Disposer de PLU dans la totalité des communes du Parc au terme des 10 ans de la charte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la consommation de l'espace naturel et agricole par l'urbanisation <p><i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, DDE, DDAF, DIREN, DDASS, SDAP, Chambre d'Agriculture, CCIPA, CAUE, urbanistes, associations locales.</i></p>	164

Le marais des Baux et les chaînons des Alpilles





Paysage identitaire de référence des Alpilles, la plus grande zone humide du Parc

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Fontvieille, Paradou, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 1 - 49 m
- Géologie : calcaire karstique
- Superficie approximative : 2431 ha
- Entité paysagère : “Le Marais des Baux”, “Les chaînons”, “Les collines”, “Les villages du Marais” et “La Coustière”

c) Outils de protection et de gestion

- Directive Paysage Alpilles
- Partiellement en “paysage naturel remarquable” de la Directive paysage
- Partiellement dans le PIDAF Alpilles
- Site Natura 2000 : pSic Marais des Baux et partiellement en ZPS Alpilles
- ZNIEFF type I
- Partiellement en ZNIEFF type II

d) Richesses écologiques

- Habitats : zones humides, marais temporaires, prairies humides, rose-lières, falaises
- Faune : présence de sites de nidification d’oiseaux paludicoles et limicoles, de Hibou grand duc ainsi que de Guêpier et Rollier, présence de zones de nidification de Cistude, zones de reproduction et d’alimentation de libellules, zone d’alimentation des grands rapaces
- Flore : orchidées paludicoles, encore peu connue.

e) Richesses culturelles

- Tours de Castillon (site antique et château du 13^{ème}-14^{ème} siècle)

f) Connaissance / évolution récente du site

- Ancien marais drainé accueillant une zone agricole régulièrement inondée
- Initiatives privées de réhabilitation des anciens marais
- Zone pour laquelle une étude hydraulique est en cours
- Canal d’assainissement de la Vallée des Baux dont les berges ont été réhabilitées en 2005 suite aux inondations de 2003
- Attente d’un rapport officiel concernant la pollution de l’eau dans ce secteur
- Site d’escalade des Tours de Castillon
- Pêche dans le canal de la Vallée des Baux
- Projet de réhabilitation du Centre d’enfouissement technique de la Vallée des Baux, avec maintien de l’activité de déchetterie

2 - ENJEUX

- Dégradation des zones humides liée aux activités humaines
- Devenir des zones agricoles actuellement cultivées dans le site
- Pérennité de la qualité environnementale et paysagère
- Consommation des espaces naturels par l’urbanisation
- Fréquentation non organisée et non autorisée sur les berges des canaux

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

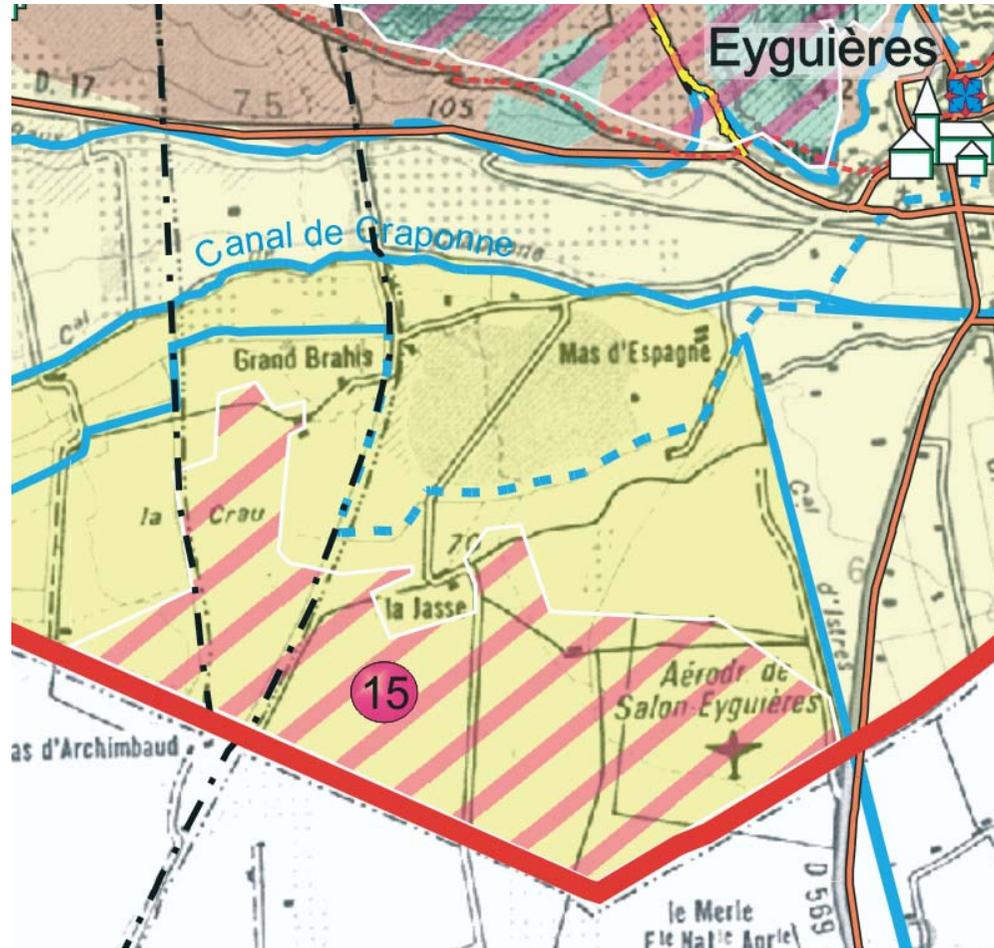
OBJECTIF 3 AXE 1	<p>Maintenir et parfois reconquérir les zones humides (prairies naturelles humides, étangs, marais, mares temporaires) ainsi que le réseau de canaux d'irrigation et de drainage</p> <p><i>Partenaires : communes, DDAF, DIREN, Agence de l'eau, ASA VdB, SICAS, Fédération départementale des structures hydrauliques, Fédération de pêche, CSP, Chambre d'agriculture, associations, naturalistes (notamment AROCHA et Tour du Valat), GIC, FDC, PNR de Camargue.</i></p>	31
OBJECTIF 12 AXE 2	<p>Pérenniser la vocation des zones agricoles et limiter la consommation des terres par l'espace urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmation de la vocation des zones agricoles à être cultivées durablement <p><i>Partenaires : Communes, intercommunalités, Pays d'Arles, services de l'Etat, SGAR, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'Agriculture, organisations et syndicats agricoles, SAFER, EPFR, associations.</i></p>	45
OBJECTIF 24 AXE 3	<p>Mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et mise en valeur des structures paysagères • Encouragement du maintien des chemins d'eau, • Préservation des alignements d'arbres et des haies brise-vent, • Gestion du réseau des chemins et sentiers publics <p><i>Partenaires : communes, Conseil régional, ARPE, Conseil général, DDE, DDAF, DIREN, CAUE, SMED, EDF, France Télécom, Chambre d'agriculture, organisations et syndicats agricoles, ASA d'irrigation et d'assainissement, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i></p>	71



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 49 AXE 7	Rechercher une valorisation raisonnée, concertée et responsable de la fréquentation des berges du canal d'assainissement de la Vallée des Baux	125
	<i>Partenaires : communes, gestionnaires des canaux et propriétaires des berges, associations de sports et loisirs de plein air, DRT, CRT, CDT, offices de tourisme, FFRP, naturalistes, GIC, Fédération de pêche.</i>	
OBJECTIF 72 AXE 10	Disposer de PLU dans la totalité des communes du Parc au terme des dix ans de la Charte • Limitation de la consommation définitive d'espace naturel par l'urbanisation	164
	<i>Partenaires : communes, CAUE, SDAP, services de l'Etat (DDE, DDAS, DIREN, DDAF).</i>	
OBJECTIF 73 AXE 10	Proscrire les grandes infrastructures, sources de répercussions durables sur l'environnement	167
	<i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, Conseil régional, ARPE, Conseil général, SGAR, DIREN, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	

Les réserves naturelles de la Crau



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15



Sites naturels à fort enjeu écologique, intégrés dans le site Natura 2000 de la Crau

I - DESCRIPTIF DE LA ZONE

a) Localisation

- Communes : Eyguières, Aureille, Saint-Martin-de-Crau

b) Caractéristiques géographiques

- Altitude : 66 - 72 m
- Géologie : Coussous de Crau (delta fossile de la Durance)
- Superficie approximative : 723 ha
- Entité paysagère : "La Crau"

c) Outils de protection et de gestion

- Réserve Naturelle des Coussous de Crau
- Site Natura 2000 : pSic Crau Sèche, ZPS Crau
- ZNIEFF type I
- Partiellement en ZNIEFF type II
- ZICO

d) Richesses écologiques

- Habitats : Coussous (pelouses sèches caillouteuses)
- Faune : nidification d'oiseaux très remarquables : Faucon crécerellette, Ganga cata, Oedicnème criard, Outarde canepetière. Présence de Léopard ocellé et de Criquet "hérissou"
- Flore : annuelles et plantes à bulbes des pelouses sèches

e) Richesses culturelles

f) Connaissance / évolution récente du site

- Dernière zone steppique d'Europe
- Gestion de la réserve des Coussous de Crau confiée au CEEP en septembre 2004
- Zone pâturée
- Aéroport de Salon-Eyguières

2 - ENJEUX

- Pérennité d'un haut lieu de la biodiversité
- Forte pression environnante du réseau d'infrastructures

3 - OBJECTIFS ET PARTENAIRES

Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 5 AXE I	Protéger les oiseaux nicheurs des Alpilles <i>Partenaires : naturalistes (CEEP, LPO et AROCHA notamment), GIC, DIREN.</i>	35
OBJECTIF 7 AXE I	Assurer aux populations de reptiles des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels secs et ouverts favorables aux reptiles <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier</i>	38
OBJECTIF 8 AXE I	Assurer aux populations d'amphibiens des conditions favorables à leur reproduction et à leur alimentation • Maintien des espaces naturels favorables aux amphibiens <i>Partenaires : naturalistes (CEEP et AROCHA notamment), Muséum d'Histoire Naturelle, Université de Montpellier</i>	39



Les actions relatives aux objectifs suivants se trouvent dans la charte aux pages

OBJECTIF 9 AXE I	Favoriser la diversité des populations d'insectes • Encouragement de la prise en compte des populations d'insectes dans les pratiques agricoles <i>Partenaires : naturalistes, OPIE, Muséum d'Histoire naturelle, PNR du Luberon.</i>	40
OBJECTIF 73 AXE 10	Proscrire les grandes infrastructures, sources de répercussions durables sur l'environnement <i>Partenaires : communes, intercommunalités, Pays d'Arles, Conseil régional, ARPE, Conseil général, SGAR, DIREN, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie.</i>	167



Région

Maître d'ouvrage de la création du Parc naturel régional des Alpilles : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Partenaires institutionnels et financiers : Département des Bouches-du-Rhône
et Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Organisme de préfiguration du Parc naturel régional des Alpilles : Agence publique du massif des Apilles



Parc naturel régional des Alpilles

